

Marseille, le 13 Février 2020

Objet :
Taxe d'apprentissage 2020

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos entreprises partenaires. Vous avez en effet accueilli un de nos élève/étudiant à l'occasion d'une période de formation en milieu professionnel.

Comme vous le savez, nous sommes fiers de permettre chaque année à nos 750 élèves/étudiants de développer les compétences nécessaires à leur épanouissement sur le marché du travail grâce à nos sections professionnelles, technologiques, générales et d'enseignement supérieur.

À l'approche du 31 mai 2020, date de la nouvelle échéance fixée par la réforme sur la taxe d'apprentissage, nous nous permettons de vous solliciter à nouveau.

La taxe d'apprentissage représente toujours un enjeu majeur pour notre établissement. Et **il nous est encore possible d'en percevoir la fraction des 13 %**.

Grâce aux recettes de la taxe d'apprentissage, nous pourrions renouveler nos équipements informatiques, augmenter la capacité des postes dédiés de notre Centre de Documentation et d'Information, ou encore financer la venue de professionnels (pour la création de mini entreprise ou des cours de prise de paroles en public).

Vous pouvez poursuivre votre soutien en versant directement votre Taxe à Charles Péguy :

Par virement bancaire : AIMG Lycée Charles Péguy FR76 1131 5000 008 0038 4344 810

Par chèque à l'ordre de : Lycée Charles Péguy

Veillez nous retourner par courrier papier avec votre chèque **le bordereau de versement** joint, ou l'adresser par mail (si votre versement se fait par virement) à Isabelle AMBROSINO

i.ambrosino@peguy.org

A réception du bordereau, nous vous transmettrons alors un reçu libératoire.

En vous remerciant par avance de votre aide précieuse, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleures salutations.

S.THIEBAUT



Chef d'Etablissement